Volume 29 - Numéro 7
4 juillet 2018

MOT DU MAIRE

Histoire du nouveau LOGO de Labelle

Depuis déjà plusieurs mois la Municipalité de Labelle utilise un nouveau LOGO. Celui-ci fut adopté de façon naturelle... mais quelle en est l'origine?

Au moment du contournement de la 117, il fallait repenser l'affichage des entrées de la Municipalité. Le projet du nouvel affichage fut mené conjointement par la Municipalité de Labelle et la Chambre de commerce de Labelle. C'est un citoyen de Labelle et membre de la chambre de commerce, M. Richard Pettigrew qui a alors proposé une nouvelle signature pour ces nouvelles affiches. Le cœur dans le logo vient du fait qu'il trouvait que le bassin au pied des chutes ressemblait à un cœur et que dans des livres plus anciens, on parle de Labelle comme étant le cœur des Laurentides puisque nous sommes à mi-chemin entre Mont-Laurier et St-Jérôme. Par ailleurs la fluidité de la signature représente les méandres de notre magnifique rivière Rouge. De plus, les poutres de bois et les supports d'acier utilisés dans la confection des enseignes aux entrées de la municipalité nous rappellent l'histoire ferroviaire de la municipalité.

La beauté, la simplicité et la modernité de cette signature sur les affiches ont vite séduit. La Municipalité a donc décidé d'en faire son nouveau LOGO officiel et a conclu une entente avec son concepteur pour s'en assurer l'exclusivité. Le LOGO est de plus en plus présent dans la municipalité, sur notre papeterie, notre site Internet et notre page Facebook, certains de nos bâtiments, notre publicité et dernièrement sur les véhicules, et nous sommes à identifier les prochaines étapes d'implantation de celui-ci.

Une autre signification de ce cœur présent dans ce nouveau labelle , c'est l'implication et la générosité de notre population. Et soulignons ce mois-ci l'organisme des Dîners de l'amitié (voir article à la page 9) Bravo! Ils seront de retour le 3 octobre 2018 pour d'autres succulents repas!

Nous avons profité de la fin des classes pour aller rencontrer les élèves de 6e année pour souligner l'importance de cette étape réalisée soit le grand passage du primaire au secondaire. Au dernier conseil municipal, nous avons également invité nos finissants de secondaire 5 pour leur exprimer notre fierté et notre admiration pour leur persévérance scolaire. Nous sommes fiers qu'ils fassent partie de la relève de notre municipalité!

Et pour terminer veuillez noter qu'une erreur s'est glissée dans mon dernier texte et que le duathlon du lac Labelle a lieu le samedi 4 août. Bienvenue à tous

Profitez bien de l'été, il passe si vite après l'avoir attendu si longtemps.

Le maire, Robert Bergeron

SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRES 18 JUIN 2018

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 juin 2018.

Appels d'offres et contrats

Suite à l'ouverture des deux seules soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offre 2018-04, le contrat de déneigement a été octroyé à 9077-2146 Québec inc. (le même entrepreneur que le contrat précédent) pour une durée de quatre (4) ans au coût total de 824 881,55 $, avant taxes, et ce, selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres numéro 2018-04 ainsi que de l'addenda numéro 1 (qui faisait passer l'option la plus longue du contrat de 5 ans à 4 ans).

Administration, finances et ressources humaines

Madame la conseillère Louise Gaudreau a été nommée à titre de représentante de la Municipalité auprès de l'organisme Loisirs Laurentides.

Le maire et la directrice générale ont été autorisés à signer des ententes avec la Commission scolaire des Laurentides établissant les modalités d'utilisation de locaux et de matériel de l'École Le Tremplin pour la tenue du camp de jour de la Municipalité au cours de l'été 2018.

Une autre demande d'aide financière a été présentée dans le cadre du Programme Nouveaux horizons pour les aînés pour compléter l'acquisition d'exerciseurs pour l'aire de remise en forme.

Urbanisme

Il a été résolu de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2018-012 de 8.85 mètres pour agrandir le bâtiment principal à l'extérieur de la rive du lac. Toutefois, le conseil accepte qu'un sous-sol et un 2e étage soient aménagés au-dessus et en dessous du bâtiment existant. Le comité pourrait revoir la demande avec de nouveaux éléments au dossier, le tout, sur le lot 5011044 situé au 2245 chemin du Lac-Baptiste.

Il a également été résolu d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-013 du secteur de la Gare pour un revêtement extérieur de style Maibec de couleur rouge campagnard sur le bâtiment principal, le tout tel que présenté à la propriété située sur le lot numéro 5010273 situé au 253 rue de la Gare.

Une résolution a été adoptée pour appuyer la MRC des Laurentides dans le cadre du dépôt auprès des instances gouvernementales de son mémoire sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (2018-2023) qui vise essentiellement le développement et l'utilisation optimale des diverses ressources de la forêt dans le cadre d'une exploitation durable, en respect avec les attentes et les besoins de la communauté.

Enfin, la Municipalité de Labelle a autorisé la présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière afin de poursuivre la piste multifonctions à partir du pont Joseph-Commandant jusqu'au parc linéaire le P'tit Train du Nord qui permettra aux cyclistes et aux piétons de circuler de manière sécuritaire dans le secteur et mieux encadrer le stationnement pour les véhicules routiers.

Avis de motion et règlements

Trois (3) avis de motion ont été donnés et trois (3) premiers projets ont été adoptés pour les règlements numéros :

- 2018-294 modifiant le plan d'urbanisme afin de permettre la relocalisation d'un CHSLD et d'un CLSC;
- 2018-295 modifiant le règlement numéro 2002-54 sur l'application des règlements d'urbanisme (modifiant le coût de quelques permis et certificats d'autorisation ainsi que l'ajout d'un document à fournir pour les quais d'une superficie supérieure à 20 m^2);
- 2018-296 modifiant le règlement numéro 2002-56 relatif au zonage (modifiant certaines dispositions concernant la possibilité de relocaliser un CHSLD et un CLSC dans certaines zones du périmètre urbain, autorisant les activités commerciales d'entrepôt dans la zone Cm-109 ainsi qu'apportant des précisions touchant les quais de plus grandes surfaces).

Une assemblée publique de consultation relative aux projets de règlement numéro 2018-294, 2018-295 et 2018-296 sera tenue le jeudi 12 juillet 2018 à 19 h00 à la salle Wilfrid-Machabée de l'Hôtel de Ville, situé au 1, rue du Pont.

Questions et réponses

Il a principalement été question de problématiques relatives à la location court terme dans le secteur du lac Gervais, de remplacement de ponceaux et de stationnement sur le chemin du Lac-Baptiste près de la montagne Verte. Des informations ont également été demandées concernant le contrat de déneigement octroyé ainsi que la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil de juin 2018.

Veuillez prendre note que la prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu **le lundi 16 juillet 2018 à 20 h.**

****

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville, à la maison de la culture et, pour la période du 1er juillet au 30 septembre, sur le panneau d'affichage près du quai public du lac Labelle. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « Conseil municipal » du site de la Municipalité au http://www.municipalite.labelle.qc.ca/. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819-681-3371, poste 5004.

Claire Coulombe, directrice générale

Il est à noter que tous les citoyens de Labelle utilisant une embarcation à moteur pour se balader sur un lac pour un séjour de plus d'une journée doivent obtenir une vignette au coût de 5$. Pour ce qui est des non-résidents, le coût est de 30$. Il est possible de se procurer une vignette à l'un de ces trois endroits :

- L'hôtel de ville
- Le bureau touristique
- Le quai du lac Labelle

En tout temps, un certificat de lavage est exigé pour chaque embarcation.
Cette décision s'explique pour assurer un meilleur contrôle des embarcations sur les lacs afin qu'il n'y ait pas de propagation de plantes ou d'espèces aquatiques indésirables comme le myriophylle à épis et empêcher que des propriétaires riverains laissent passer sur leur propriété des touristes et amis pour la mise à l'eau d'une embarcation et ce, sans que celle-ci n'ait été lavée.

L'accès au lac Labelle par le débarcadère est gratuit pour les résidents et contribuables de Labelle. Pour les non-résidents, le coût est de 50$. L'accès aux autres plans d'eau sur le territoire est gratuit pour tous.

NOTRE TERRITOIRE
NOTRE AVENIR

MRC DES LAURENTIDES

C'est doublement payant de recycler et composter!

Juin 2018 – Chaque année, les municipalités sont récompensées financièrement en fonction de la réduction des déchets qu'elles génèrent et de leur performance dans la récupération des matières recyclables.

Complexe environnemental de la Rouge
RIDR

Programme de redistribution aux municipalités
Pour chaque tonne de déchets apportée au site d'enfouissement, un montant de 22,57$ est prélevé (sous forme de redevance) en plus du coût de base pour l'enfouissement, afin d'être remis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC). Les sommes recueillies sont versées à chaque année dans un programme de redistribution aux municipalités sous forme de subventions pour financer des activités liées à la préparation, à la mise en œuvre et à la révision de leur plan de gestion des matières résiduelles.

Au fil des années, les sommes ont permis aux municipalités de financer un service d'écocentre, un dépôt de résidus domestiques dangereux et la mise en place de la collecte des matières organiques, mesures qui permettent de diminuer la quantité de déchets enfouis.

La performance des municipalités en termes de détournement des matières organiques de l'enfouissement est donc de plus en plus cruciale. Nous avons tout intérêt à augmenter le compostage des matières organiques et le recyclage des matières résiduelles sur notre territoire pour réduire les tonnes de déchets enfouies et recevoir plus d'argent du MDDELCC!

Régime de compensation pour la collecte des matières recyclables
Un régime de compensation mis de l'avant par le MDDELCC et RECYC-QUÉBEC oblige les entreprises qui mettent sur le marché des contenants, des emballages et des imprimés à assumer la majeure partie des coûts de la collecte des matières recyclables des municipalités. Ce régime permet la mise en place d'un système de collecte et traitement des matières recyclables efficace et à faible coût pour les citoyens.

Ainsi, plus la quantité de matières recyclables collectées est grande pour une municipalité donnée, plus elle est avantagée en recevant une ristourne sur ses frais de collecte, de transport, de traitement et de conditionnement des matières recyclables.

La bonne matière à la bonne place
Même si le recyclage et le compostage dans les municipalités sont à la hausse, il y a toujours place à l'amélioration. Aidez votre municipalité à être plus performante en évitant de jeter à la poubelle toute matière qui pourrait être réutilisée, recyclée ou valorisée!

En plus du bac de recyclage et du bac pour les matières organiques, nous vous invitons à utiliser les services des écocentres afin de vous départir écologiquement d'autres matières, tels le matériel électronique, les meubles, les résidus domestiques dangereux (piles, peintures, etc.), le bois, le métal, etc.

Pour obtenir plus d'information sur les écocentres et la liste des matières acceptées dans le bac vert ou brun, visitez le www.traindeviedurable.com.

Vivement l'été et la cuisine sur le barbecue, mais prenez garde aux risques d'incendie! Utilisez votre BBQ à l'extérieur dans un endroit aéré. Assurez-vous de nettoyer régulièrement les grilles et les brûleurs ainsi que de vérifier les conduits d'alimentation. Ne laissez jamais sans surveillance les aliments que vous cuisez. Et n'oubliez pas que les bonbonnes doivent toujours être remisées de façon sécuritaire. Bonne saison des grillades!

ENSEMBLE on fait avancer le Québec
Québec

DATE DE TOMBÉE DE LA PROCHAINE ÉDITION

Info municipale

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui nous ressemble.

Date de tombée
13 juillet 2018

Date de parution
1 août 2018

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE POUR L'ASSEMBLÉE DE JUILLET

À la séance du conseil municipal qui se tiendra le lundi 16 juillet 2018, une dérogation mineure sera à l'ordre du jour :

Demande #2018-016 : Demande de dérogation de 0.67 mètre avec la ligne latérale pour l'agrandissement du garage. Le tout sur le lot 5010150, situé au 127 rue du Collège.

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogations mineures.

Est-il possible de construire un poulailler dans les secteurs résidentiels?

De plus en plus de citoyens désirent faire de l'agriculture urbaine et avoir quelques petits animaux sur leur propriété. L'introduction d'animaux d'élevage doit être faite en tenant compte de plusieurs aspects importants tels que les nuisances (odeur, bruit, salubrité), le bien-être de ces petits animaux et la protection de l'environnement.
Plusieurs normes ont été établies afin de légiférer convenablement la construction d'un poulailler et le nombre d'animaux permis. Cet usage agricole de petite envergure est permis aux conditions suivantes :

1. Lorsque le terrain n'est pas adjacent à un lac ou un cours d'eau, l'usage agricole doit être localisé en cour arrière ;
2. Une superficie minimale de terrain de 800 m^2;
3. Un seul bâtiment d'élevage de 7.4 m^2 (80 pi^2) au sol avec une hauteur de mur maximale de 2.5 m avec un revêtement extérieur conforme aux règlements d'urbanisme;
4. Un seul petit enclos clôturé d'une hauteur maximale de 2 m (6 pi 6 po) et d'un maximum de 7.4 m^2 (80 pi^2) au sol, recouvert d'un toit;
5. Les distances à respecter lors de la construction du bâtiment et de l'enclos sont :
   - 1 m des lignes de propriété;
   - 30 m du puits de la propriété;
   - 100 m des puits existants et projetés avoisinants;
   - 20 m d'un cours d'eau, lac, milieu humide;
6. Le nombre maximal de poules et de lapins est de huit (8);
7. Le coefficient d'occupation du sol inscrit à la grille des spécifications doit être respecté;
8. Il est possible de permettre la construction du bâtiment d'élevage, si lors de la demande de permis, le demandeur fait la démonstration que l'emplacement du bâtiment d'élevage n'empêchera pas l'aménagement d'un puits sur les propriétés voisines dans un rayon de 100 mètres de protection.

Une demande de permis doit être déposée à la Municipalité afin de construire un poulailler et s'assurer de respecter les exigences en vigueur.

N'hésitez pas à vous informer auprès de Mme Maryse Trudel au 819-681-3371, poste 5008 pour toutes informations.

NOTE : Les propriétés où l'usage agricole (a1) est permis, ne sont pas soumises à cet extrait de règlement.

DÉNOMINATION ET EMPLACEMENT DES SALLES MUNICIPALES

Voici un petit rappel des noms ainsi que de l'emplacement des diverses salles municipales.

Salle Wilfrid Machabée:
1, rue du Pont, en-haut de l'Hôtel de ville

Club de l'Âge d'Or:
1, rue du Pont, entrée à l'arrière

Salle Valiquette:
7393, boul. du Curé-Labelle,
en-haut de la Maison de la culture
Antoinette-Malo-Dumontier (bibliothèque)

Pavillon des loisirs:
15, rue des Loisirs, à côté du terrain de balle

Gymnase du centre communautaire, piscine et chapelle:
29, rue du Couvent

Dôme:
25, rue des Loisirs, derrière le Pavillon des loisirs

Bibliothèque Lancia-Monette
Nathalie Robson, directrice
819-681-3371, poste 5021
www.mabibliotheque.ca/labelle

Club de lecture de la banque TD : Nourrir tes passions
À partir du 16 juin, pour les 2 à 12 ans. Un cadeau (selon l'âge) t'attend lors de ton inscription et des prix seront attribués au hasard à la fin de l'été!

Tu as accès à des livres numériques, des blagues, des pages à colorier et bien plus encore sur le site du club de lecture:www.clubdelecturetd.ca

Nous avons plusieurs nouveaux jeux de société disponibles pour le prêt

Heures d'ouverture :
Mardi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Mercredi : 12 h 30 à 16 h 30
Jeudi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Vendredi : 10 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h 30
Samedi : 9 h à 12 h 30

Abonnement :
Résidents et contribuables : gratuit. Apportez une preuve de résidence ainsi qu'une preuve d'identité lors de votre inscription.

Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter le personnel au 819 681-3371, poste 5021 ou par courriel : biblio@municipalite.labelle.qc.ca

Fraîchement arrivés sur nos tablettes

Auteur: Marc Lévy
Titre: Une fille comme elle

A New York, l'immeuble situé au 12 de la 5e avenue possède encore un ascenseur mécanique dont le fonctionnement est assuré par un liftier nommé Deepak, très apprécié des habitants. Une nuit, son collègue fait une chute dans l'escalier. Il est remplacé par le neveu de Deepak, Sanji. Or celui-ci est immensément riche, ce que Chloé qui loge au dernier étage et les autres habitants ignorent.

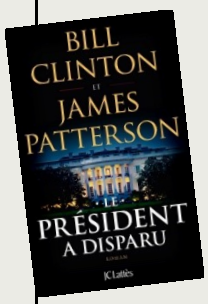

Auteur: Clinton, Bill
Titre: Le président a disparu

Alors que la Maison-Blanche apparaît comme l'un des endroits les mieux gardés de la planète, le président disparaît brutalement sans laisser de trace.

Auteur : Michel Bussi
Titre : Sang de famille
Le jeune Colin Rémy vit sur l'île anglo-normande de Mornesey. Orphelin, il reconnaît pourtant son père.

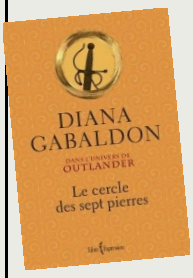

Auteur: Diana Gabaldon
Titre: Le cercle des sept pierres : dans l'univers de Outlander

Composé de sept longues nouvelles se déroulant dans le monde d'Outlander, ce recueil met en scène Jamie Fraser, lord John Grey, maître Raymond et une panoplie d'autres personnages créés par Diana Gabaldon. Les nouvelles font rayonner l'histoire élargie de cet univers en comblant des pans de vie de héros que les fans de l'auteure ont suivis à travers des milliers de pages.

PETIT RAPPEL
LES RÈGLES DU BRÛLAGE

Chers citoyens et citoyennes, depuis l'an dernier il vous est possible de faire des feux de joie, de brûlage de branches et de feuilles sans permis si le rond de feu **n'excède pas 3 mètres de large, par 3 mètres de profond, par 2 mètres de haut.**

Lorsque l'activité de brûlage excède la norme minimale permise ci-haut mentionnée pour un feu de joie ou un feu d'agriculteur, l'émission d'un permis par la Municipalité avec l'accord du directeur du service d'incendie est requise. Le permis est valide la journée de l'événement seulement.

Même s'il n'y a pas d'émission de permis, **TOUTE** personne allumant un feu sur le territoire doit respecter le règlement de brûlage sous peine d'amende.

Je vous rappelle qu'il est interdit à toute personne d'allumer ou de maintenir allumé un feu à l'extérieur, les jours où la vitesse du vent excède 25 km/heure.

Il est également interdit à toute personne d'allumer ou de maintenir allumé un feu à l'extérieur lorsqu'un avis d'interdiction a été émis à des fins de sécurité, soit par le gouvernement du Québec ou ses mandataires, soit par la municipalité elle-même. Celui qui effectue le brûlage doit en tout temps vérifier, avant de procéder au brûlage ou d'allumer un feu, que le danger d'incendie soit bas (blanc) ou modéré (vert) avec la Société de protection contre le feu (SOPFEU) Outaouais-Labelle ou via le site Internet de la Municipalité. Si le danger d'incendie est élevé (jaune) ou extrême (rouge), tout feu est interdit.

Faites attention, le printemps et l'été sont les moments de l'année où les feux de broussailles sont les plus à risque. Soyez vigilent!

Ce règlement est accessible sur notre site internet au http://www.municipalite.labelle.qc.ca et à l'Hôtel de ville.

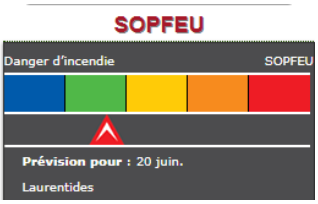

LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE HONORÉE!

C'est lors de l'assemblée de conseil du 18 juin dernier que les élus labellois ont souligné les efforts et l'accomplissement scolaire des finissants du secondaire.

En effet, ce sont 7 étudiants de la polyvalente qui ont été félicités par les membres du conseil. Une lettre de reconnaissance leur a été lue et un cadeau souvenir offert.

Le conseil municipal est fier de souligner cette étape importante dans la vie des adolescents et leur souhaite un avenir rempli de promesses!

BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Heures d'ouverture

18 juin au 3 septembre 2018 :

Dimanche au jeudi de 9h à 17h
Vendredi et samedi de 9h à 19h

Du 4 septembre au 18 novembre :

Dimanche à mardi : de 9h à 17h
Mercredi et jeudi FERMÉ
Vendredi et samedi de 9h à 17h

STATION DE LAVAGE D'EMBARCATION

Maintenant située au garage municipal, 8565 boul. Curé-Labelle, Labelle.

Le lavage des embarcations est obligatoire avant chaque mise à l'eau sur un des plans d'eau de la municipalité. Le propriétaire de l'embarcation doit avoir, en tout temps, en sa possession le certificat de lavage attestant ce qui suit : les renseignements sur le détenteur, l'identification et l'immatriculation de l'embarcation, la date et l'heure de l'émission du certificat.

Des frais de 10$ seront demandés. Vous pouvez payer sur place par carte de crédit ou par jetons. Ceux-ci sont disponibles au bureau d'accueil touristique ou au Sonic.

INTERNET HAUTE VITESSE SUR FIBRE OPTIQUE

La Minerve

LA MINERVE ET LE SECTEUR LAC LABELLE

Projet en cours de réalisation

Bulletin d'information – Juillet 2018

Évolution des travaux

La firme ***Xit télécom*** maintient le cap sur la réalisation de notre première priorité, le raccordement de la tête de réseau à notre fournisseur ***DERYtelecom*** de Labelle. En effet les travaux préparatoires sont terminés et le dépôt des demandes de permis est imminent. Suivront les relevés dans un autre secteur.

Ententes contractuelles

Depuis l'annonce des subventions le 17 novembre 2017, d'intenses discussions ont eu lieu entre l'ingénierie, les représentants du gouvernement et nous pour en arriver à un accord sur les termes de l'***Entente de contribution - Fédérale***. Celle-ci devrait être signée fin juin – début juillet. Suivra la ***Convention d'aide financière - Provinciale*** sans plus de négociation. Une fois ces ententes signées, nous aurons franchi une étape importante et les travaux pourront se dérouler rondement.

Inscription à notre base de données

L'enregistrement dans notre base de données des ***clients potentiels***, intéressés à recevoir plus d'information au fil du déroulement de la construction, se poursuit. À date, plus de ***220 résidents*** du secteur lac Labelle se sont inscrits.

Au bon moment, nous vous ferons parvenir par courriel la documentation utile à votre prise de décision pour l'adhésion aux services ***INTERNET***, ***TV HD*** et ***Téléphonie IP***.

*Pour vous inscrire **(sans aucune obligation de votre part),** vous n'avez qu'à retourner l'information à mon adresse courriel:*

- ***NOM :***
- ***ADRESSE (secteur du lac Labelle) :***
- ***TÉLÉPHONE :***
- ***COURRIEL :***
- ***Voulez-vous être informé sur l'évolution du projet ? (Oui ou NON) :***

Claude Proulx
Directeur général
Association pour la Télédistribution & Radio La Minerve Inc. (APTR)
claudemonique@expresso.qc.ca

LABELLE ACTIVE

Notre dernière rencontre de la saison laisse de très beaux souvenirs.

Cette journée s'est terminée avec Yoga sur chaise tout en chanson et danse et un énorme buffet délicieux réalisé par tous. Un énorme succès. Merci merci, merci. Passez un bel été ! On reprend ça le 17 septembre prochain !

Les animatrices de *Labelle Active*, Sylvie Grenier, Lyse Pilette et Renée Girard

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

LES DINERS DE L'AMITIÉ

S'impliquer personnellement dans un organisme bénévole, c'est vraiment un beau geste envers notre prochain. Quand ce geste est multiplié par 17 personnes, mois après mois, dans le but d'offrir un repas 3 services et un lieu d'échange et de rencontre dans la communauté, c'est tout simplement magnifique!

Les bénévoles des Dîners de l'amitié de Labelle ont non seulement des talents pour le bien manger et pour créer des rapprochements et des bons souvenirs, ils ont à cœur de donner au suivant. Lors de leur dernier diner de la saison, ils ont remis 100$ à chacun des trois organismes suivants : La Maison des jeunes, Comptoir d'Entraide et Les Petits Déjeuners de l'École le Tremplin.

Merci à tous les bénévoles du Dîner de l'amitié! Vous êtes un groupe dynamique qui fait du bien aux gens! Bravo! De retour le 3 octobre 2018 pour d'autres succulents repas!

MAISON DES JEUNES

HORAIRE D'ÉTÉ 2018 :

Lundi au vendredi 9 h à 16 h
Heures sujettes à changement lors des sorties à l'extérieur

Communiquez avec la MDJ ou consultez la page Facebook pour tous les détails du calendrier d'été !

ACTIVITÉS À VENIR POUR LES MEMBRES JEUNES DE LA MDJ :

BBQ de fin des classes	Lundi 25 juin	gratuit
Mission Liberté et Laser	Mercredi 4 juillet	30 $
Paintball For Ouest	Mercredi 18 juillet	35 $
Ateliers de programmation	23, 24, 26 et 27 juillet	gratuit
Randonnée à vélo	Mercredi 25 juillet	gratuit
Colour Run	Mercredi 1er août	gratuit
Canot camping	Semaine du 20 août	10 $

Prévoir votre inscription un minimum de deux semaines avant la date de l'activité pour garantir votre place.

ACTIVITÉS À VENIR OUVERTES AU PUBLIC (ENFANT DE MOINS DE 11 ANS DEVANT ÊTRE ACCOMPAGNÉ D'UN ADULTE :

Super Aquaclub	Mercredi 11 juillet	30 $
La Ronde	Mercredi 8 août	35 $
Zoo de Granby	Mercredi 15 août	25 $

Il est important de noter que nous prioriserons d'abord et avant tous les membres de la MDJ et que s'il reste des places de disponibles dans le transport nous les offrirons aux gens de la population qui les auront réservées.

PROJET D'ÉCHANGE INTERCULTUREL Québec – Belgique | Volet 2

Nous recevrons à Labelle un nouveau groupe de scouts belges cet été !
Du 30 juin au 10 juillet 2018 !!
Activités offertes à la population :

Souper typiquement belge
Samedi 7 juillet 2018
Billets en vente à la MDJ

Randonnée contée aux flambeaux
Dimanche 8 juillet 2018 Gratuit

Surveillez nos réseaux sociaux et les journaux locaux pour connaître tous les détails.

Campagne de financement – barrage routier :

La MDJ tiendra son barrage routier annuel le vendredi 20 juillet prochain de 10 h à 20 h.

Pour plus d'information, communiquez avec Janick Nantel au 819-686-3434 ou par courriel à l'adresse suivante : mdjlabelle@hotmail.com

AIMEZ-NOUS SUR FACEBOOK!

Cette page se veut un outil vous informant sur différents événements, activités ou autres ayant lieu dans notre Municipalité.

Vous pourrez donc être mis au courant rapidement des nouveaux documents disponibles sur le site Internet de la Municipalité ou d'activités mises sur pied par la Municipalité.

COMPTOIR D'ENTRAIDE

SUPER VENTE

Du 9 au 13 juillet 2018
tous nos vêtements, souliers et sacs à main, livres et articles pour la maison sont à

50% de réduction
ou
vous remplissez un sac pour aussi peu que 5$.

N'oubliez pas nous sommes ouverts
tous les samedis de juillet et août de 10h à midi

127 rue du Collège, Labelle
819-686-1878

LA NATIVITÉ-DE-MARIE DE LABELLE

Saison estivale en paroisse, bienvenues à tous

Chaque dimanche à 9 h 30 est célébrée la messe à la chapelle du centre communautaire et, en semaine, le jeudi à 11 h au CHSLD. Paroissiens et paroissiennes, villégiateurs et visiteurs, vous êtes les bienvenus à nos célébrations.

Par ailleurs le tirage diocésain est de retour : 1er prix : une auto ou 28 000 $ comptant, 2e prix : VTT ou motoneige ou 13 800 $, ainsi que 6 autres prix variant de 4 200 $ à 1 000$. Les billets sont maintenant en vente notamment auprès de Claudette Brousseau et des autres membres de l'équipe. Le coût des billets est de 100 $, mais vous pouvez aussi bien constituer votre groupe ou vous joindre à un groupe pour une part seulement.

Pour achat de billets de tirage, payer votre dîme ou des intentions de messe ou toute autre information, on vous accueillera au bureau du secrétariat, pour la période estivale, les mardis de 13 h à 16 h. Par téléphone, vous pouvez joindre Claudette Brousseau au 819-686-2023 ou le 819-275-2175.

Bon été à tous, profitez-bien de ces moments de rencontre et de détente.

Grâce à vous les élèves de 6e année de l'école Le Tremplin ont eu une super fête des finissants, merci à nos commanditaires:

Municipalité de Labelle, Pharmacie Pascal Cormier, Grand Lodge Mont-Tremblant, Promutuel Assurance, Mada Construction, Le Parentraide, Pièces d'autos MS, Maxi Express, IGA Robert Tellier, Tigre Géant Mont-Tremblant, Maxi Mont-Tremblant, Marché Bonichoix de Labelle, Home Dépot, Bullseye Mont-Tremblant, Sonic, Restaurant L'Étoile, Député de Labelle Sylvain Pagé, restaurant La Gare, IGA Marché Raymond, Imprimerie Léonard, Fondation Daniel Lauzon.

CRÉDITS PHOTOS: **ALLEN MCEACHERN** - *PHOTOGRAPHE COMMERCIAL*

CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Jour	Heure	Activités	Organisme	Lieu
Juillet	**9 au 13**		Grande vente	Comptoir d'Entraide	127, rue du Collège
Juillet	**13**		Date de tombée— Info municipale	Municipalité de Labelle	
Juillet	**14**	**18h à 20h**	Soirée skate board	Municipalité de Labelle	Le Dôme
Juillet	**15**	**19h30**	Vienna Piano Frio	Festival Internationale Hautes-Laurentides	Chapelle du centre communautaire
Juillet	**16**	**20h**	Séance ordinaire du conseil municipal	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid-Machabée
Août	**1**		Parution—Info municipale	Municipalité de Labelle	
Août	**04**		Duathlon	Association des propriétaires au lac Labelle	

Municipalité de Labelle, 1 rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0
Tél.: **819 681-3371** • Téléc.: **819 686-3820**
www.municipalite.labelle.qc.ca
Pour publication: info@municipalite.labelle.qc.ca

INFO MUNICIPALE: COPYRIGHT 2016, MUNICIPALITÉ DE LABELLE. TOUS DROITS RÉSERVÉS.